

*Questions orales*

justice, en déclarant: «Les Comités Badgley et Fraser ont montré qu'un très faible nombre de prostitués veulent vraiment abandonner la sollicitation dans la rue.»

Selon le rapport Badgley, 57,2 p. 100 des prostitués veulent abandonner la prostitution pour commencer une nouvelle vie.

Les responsables du programme Extension et les travailleurs communautaires s'étonnent qu'un chiffre aussi bas soit cité par un groupe de la trempe du Comité Badgley. Selon eux, ce chiffre est nettement plus élevé. Pourquoi le gouvernement prend-il ses distances par rapport à cette question? Pourquoi essaie-t-il d'escamoter le problème? Pourquoi le gouvernement ne montre-t-il pas un peu de cette compassion qui fait tellement défaut depuis longtemps, et pourquoi ne présente-t-il pas des programmes d'étude à l'intention des prostitués, pour qu'ils puissent échapper à la prostitution et mener une vie normale?

• (1440)

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, la journée doit paraître longue de l'autre côté de la Chambre pour que les députés. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Mme Campbell (Vancouver-Centre):** . . .reprennent constamment les mêmes questions. J'ai répondu à cette question, qui a déjà été posée par le chef adjoint du député.

Monsieur le Président, que la question vienne du chef adjoint de l'opposition ne me surprend pas, mais c'est autre chose quand elle est posée par le député, qui est avocat et qui connaît donc la Constitution du Canada et le partage des compétences. Il doit savoir que la prestation des services sociaux relève avant tout des provinces. Je peux lui dire que j'ai eu connaissance, y ayant même participé, des discussions qui se sont tenues avec les responsables provinciaux qui offrent les services destinés à ceux qui se livrent à la prostitution.

S'il voulait être honnête, le député lirait entièrement mon commentaire sur le rapport du comité permanent et remarquerait que j'y ai répondu à trois recommandations. J'ai dit notamment que je ne suivrais pas la recommandation du rapport demandant qu'on prenne les empreintes digitales des prostitués, ce qui constituerait une méthode

très nette de les identifier comme criminels, de sorte qu'il leur serait encore plus difficile de renoncer à la prostitution pour reprendre une vie normale. Les prostitués ne sont pas des criminels, mais des gens qui ont de graves problèmes sociaux dont il faut s'occuper.

**M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys):** Monsieur le Président, le terme «lenteur» définit bien le temps que prend la ministre pour agir face à ce problème très grave.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacLellan:** Comment pouvons-nous, en tant que Canadiens et parlementaires, fermer les yeux sur le fait que l'âge moyen des jeunes qui commencent à se prostituer est de 15 ans, parfois même de 10 à 12 ans, et qu'ils sont hors circuit dès l'âge de 25 ans? Si cette profession est si lucrative, comme la ministre voudrait nous le faire croire, il est étrange qu'ils cessent de l'exercer dès l'âge de 25 ans. Ils ne veulent pas entrer dans la prostitution. Ils y sont forcés et la violence physique et les drogues sont pour eux une menace quotidienne.

Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas agir pour venir immédiatement en aide à ces personnes?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, malheureusement, plus le député parle, moins ses propos sont cohérents.

Le député sait que les services sociaux sont assurés principalement par les provinces. Les deux paliers supérieurs de gouvernement ont des responsabilités très précises à assumer et j'estime que le gouvernement fédéral s'est acquitté sérieusement des siennes. La prostitution dans les rues et chez les jeunes est le symptôme d'un problème social beaucoup plus profond, dont un des aspects est la violence familiale. Beaucoup de ces jeunes se retrouvent dans les rues pour avoir tenté d'échapper à des relations familiales violentes où ils subissaient de mauvais traitements.

Le gouvernement vient d'annoncer un programme très important pour examiner ce problème et il insiste beaucoup sur l'aspect qui porte sur la justice. Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, est responsable de ce programme.

Le gouvernement fédéral a des responsabilités particulières qui l'amènent à s'attaquer à quelques-unes des